

RAPPORT MORAL et d'ACTIVITES 2017

L'an dernier, pour notre Assemblée Générale, nous avons accueilli **Mr Roland BALBIS, maire de Villecroze**, qui nous avait expliqué comment sa commune avait choisi courageusement de **reprendre la gestion de l'eau, en régie municipale**, depuis février 2016. Une décision politique tout autant qu'économique, qui avait demandé beaucoup d'efforts, sur le plan technique, mais permettait de retrouver la maîtrise de ce secteur d'activité, tellement essentiel pour les usagers.

A Salernes, comme chez beaucoup de nos élus et gouvernants, le choix est plutôt de passer des partenariats public-privé, et de déléguer cette responsabilité aux multinationales qui proposent un service clefs en main. Quel qu'en soit le coût pour les usagers !

Notre association a choisi d'exercer sa vigilance citoyenne, en explorant notamment les contrats qui lient la commune de Salernes :

- D'une part, au **Syndicat Intercommunal du Haut Var (SIHV)** qui vend l'eau aux communes d'Artignosc, Aups, Baudinard, Bauduen, Fox-Amphoux, Moissac, Montmeyan, Régusse, Sillans, Salernes et Tavernes.
- D'autre part, à **la SEERC-SUEZ**, qui en assure la distribution.

Comme dans la situation d'un lanceur d'alertes, nous luttons contre l'opacité et exigeons le respect des droits des usagers.

Nous avons du faire preuve de détermination auprès des services, pour obtenir les documents relatifs au budget communal de l'eau, et solliciter un accord de la CADA (commission d'accès aux documents administratifs à Paris) pour nous voir délivrer les rapports du Syndicat Intercommunal du Haut Var.

Nombres de nos courriers restent sans réponse.

Comme **nos demandes de subvention à la mairie qui sont lettre morte** ? Ne sommes-nous pas une association qui agit dans l'intérêt des Salernois ?

Depuis l'automne 2017, nous sommes **enfin** en possession de la plupart des documents indispensables, pour éclairer la situation des usagers de l'eau à Salernes et **nous attendons les analyses d'un expert comptable**, qui devrait nous orienter sur les anomalies, qui peuvent expliquer pour quelle raison le prix du mètre cube est si cher.

Nous dénonçons :

- Des contrats taillés sur mesure par les multinationales
- L'absence de vigilance de la part des élus, qui connaissent insuffisamment les dossiers et votent aveuglément ce qu'on leur propose

- L'absence de travaux conséquents de réparation des canalisations, ce qui éviterait les fuites (20 %), alors que la Mairie a « économisé » plus de 2 millions d'euros cumulés, sur la part communale des budgets de l'eau et de l'assainissement (y compris les subventions y afférent) !!!
- L'absence de démocratie réelle, puisque jamais la population n'est consultée pour les décisions importantes la concernant.

En 2017 :

- 1)** Nous avons mené de nombreuses actions d'**information** en direction des Salernois (courriels à nos adhérents, tracts, stands sur le marché du dimanche et à la Bio-Coop, participation à la Fête des Associations, articles dans Var-Matin).
- 2)** En novembre 2017, nous avons reçu une association briançonnaise, **Eau Secours Briançonnais**, qui partage beaucoup de points communs avec nous : même délégataire, la SEERC-SUEZ qui, au départ, a fixé un prix très bas, pour obtenir le marché de l'assainissement, puis sollicite des avenants pour augmenter ses bénéfices. **Comme à Salernes !**
- 3)** Nous avons soutenu **2 de nos adhérents**, en litige avec la SEERC-SUEZ
- 4)** Notre priorité a été de **nous former** en participant, au mois de novembre :
 - aux Journées Régionales d'Eau Bien Commun, à Sète, où étaient présents des spécialistes de l'eau (G.AMAR, J.L.OLIVA, P.FOSSAT)
 - à la Formation donnée par Gabriel AMAR, à Manosque
 - à la Conférence de Marc LAIME à Barjols.

Cela concernait essentiellement la **loi NOTRe** (nouvelle organisation territoriale de la République), qui s'appliquera au **1^{er} janvier 2020** et **transférera les compétences de l'eau et de l'assainissement**, des communes **vers les intercommunalités (pour nous la CAD, Communauté d'Agglomération Dracénoise)**.

En théorie, cette loi devrait aboutir à une gestion plus cohérente, optimisée et moins chère. Mais, en réalité, les intercommunalités, courtisées par les multinationales (SUEZ, VEOLIA et SAUR), risquent d'accepter des contrats de délégation, ou pire de concession, contraires aux intérêts des usagers et à la protection de la ressource.

- 5)** Pour cela, nous avons rencontré notre député, Mr Fabien MATRAS et le Président de la CAD, Mr Olivier AUDIBERT-TROIN
- 6)** Depuis, notre association a été à **l'initiative de la création d'un collectif, CAD'EAU**, qui souhaite regrouper des représentants des 23 communes de la CAD, qu'elles soient en régie publique ou en délégation de service public.

Ceci pour **mobiliser les citoyens**, faire des propositions, organiser des actions, participer au conseil consultatif des usagers des services publics et tenter de peser sur les décisions de cet organisme.

Comme vous le voyez, la tâche est immense. Nous avons bien besoin de citoyens intéressés par la question de l'avenir de l'eau, sur notre commune et plus largement, sur la CAD, et prêts à s'investir dans des actions citoyennes avec nous, pour l'intérêt général.

Une première adhésion est un premier pas.

Le renouvellement annuel de la cotisation est nécessaire.

Voudriez-vous participer au Conseil d'Administration de notre association ?

N'oubliez pas de visiter notre site : **adues.org**

M.P.DELAUAUD